

Séance du congrès du 21 décembre 2012  
Discussion sur la motion de censure  
Intervention de Corine Voisin

Chers collègues, je voudrais revenir sur l'un des points développés dans cette motion de censure, concernant le principe de proportionnalité. C'est ainsi que l'accord de Nouméa et la loi organique ont mis en place un exécutif collégial et institué, au sein du congrès, un bureau, des commissions et une commission permanente constituées proportionnellement à la représentativité des groupes politiques.

Si ce principe s'est imposé, c'est parce que nous savons tous que, dans notre pays, nous aboutirons à des tensions si, face à la majorité, la minorité ne peut pas se faire entendre. Le premier ministre, François Fillon, avait rappelé le sens de ces règles lors du comité des signataires du 8 juillet 2011 : *« Il est important, jour après jour, au sein du gouvernement, de faire vivre la collégialité et le consensus, qui sont les clés de voûte de vos institutions. C'est une responsabilité partagée entre le président du gouvernement et chacun de ses membres. Si un seul rompt ce pacte, c'est l'édifice dans son ensemble qui est fragilisé. »*

Nous avons toujours veillé, allant ainsi au-delà des règles de droit, à ce que les nominations dans tous les comités, toutes les commissions, tous les conseils d'administration où se prennent chaque jour des décisions importantes, qui influent sur le quotidien des Calédoniens, tiennent compte de ce principe de proportionnalité.

Cela avait toujours été fait... Sauf par ce gouvernement.

En effet, depuis 22 mois, celui-ci a procédé à une véritable « purge » anti-Calédonie Ensemble. C'est ainsi que, du jour au lendemain, le premier mouvement politique du pays a été totalement exclu des instances suivantes, et cette liste n'est malheureusement pas exhaustive :

Les conseils d'administration, tout d'abord : ENERCAL, la SIC, la SECAL, le FSH, la SEM-Agglo, le fonds nickel, le Port autonome, la BCI, l'ERPA, Air Cal, l'Agence pour la desserte aérienne, l'ISEE, le SMTI, le SMTU, l'APICAN, le GIP CEN, le CREIPAC, l'ETFPA, le conservatoire de musique et de la danse, etc.

Les divers comités et commissions ensuite : le comité de gestion du fonds pour l'électrification rurale, le CTME, la commission consultative des télécoms, l'instance de concertation avec le conseil supérieur de l'audiovisuel, le comité technique local de l'audiovisuel, le comité consultatif de la formation professionnelle, le comité consultatif du crédit, la commission des hydrocarbures, le conseil d'école de l'IUFM, le haut conseil du sport, le conseil du handicap et de la dépendance, la commission d'admission de l'aide au logement, etc.

Parmi les cent nominations auxquelles le gouvernement a procédé depuis 22 mois, quatre seulement concernent des élus de Calédonie Ensemble, en l'occurrence les conseils d'administration de l'OPT, de l'Université, de l'IFAP et du Centre Culturel Tjibaou. Dans toutes les autres instances, nous n'avons pas voix au chapitre, nous ne savons pas ce qui s'y passe et nous ne pouvons pas influencer sur les décisions.

En conséquence, les 16000 électeurs qui nous ont accordé leur confiance en mai 2009, et les 25000 Calédoniens qui nous ont soutenus en juin 2012, sont également exclus de toute représentation, alors que d'autres mouvements, largement moins représentatifs que le nôtre, sont, eux, présents dans un grand nombre d'instances, quand ils n'en assurent pas la présidence.

Cette situation est d'autant plus anormale, que nous assurons des responsabilités dans certains domaines sans pouvoir accéder aux informations nécessaires, émanant des établissements du secteur concerné. On peut ainsi assurer la présidence de la commission OTC sans siéger au conseil d'administration d'Air Cal, ou la présidence de la commission du travail et de la formation professionnelle sans siéger au conseil d'administration de l'ETFPA.

Tout ceci est une première dans notre pays. Je vous invite donc, chers collègues, à réfléchir aux questions suivantes : quelle serait votre réaction si le mouvement auquel vous appartenez était victime d'une telle purge ? Est-ce selon vous conforme à la lettre et à l'esprit de l'accord de Nouméa ?

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous sommes favorables à un changement de gouvernement.